



Dossier Mutation

**INTRA 2020
ATSS-ATRF**

Académie de
Nantes

NOM : _____ Prénom : _____
Nom de naissance (si différent) _____ Date de naissance : .../.../.....
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____
e-mail :@.....
Titulaire Recrutement BOE

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE
AAENES SAENES ADJENES
ATRF TRF AS INF

▪ **AFFECTATION 2019 /2020**

Nom et adresse de l'établissement/service:

Votre affectation est :

- A titre provisoire OUI NON
- A titre définitif OUI NON

Avez-vous déposé une demande pour situation de handicap ? OUI NON

Avez-vous déposé un dossier auprès du Service Social ? OUI NON

Dossier à retourner aux élu.es paritaires de la CGT Educ'Action Nantes

Maison des Syndicats 1 Place Gare de l'Etat 44276 Nantes

Mail : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

NOTA : Joindre toutes les informations nécessaires:

- **fiche de vœux de mutation signée dans votre établissement/service**
 - **pièces justificatives donnant droit aux bonifications**

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Position :

Activité Disponibilité Détachement Congé formation
Congé longue maladie Congé longue durée Congé maternité Congé parental

Autre Précisez : _____

Si fonctionnaire titulaire hors Éducation Nationale :

Précisez : Ministère, Corps ou Service : _____

Département d'exercice : _____

Service dans l'Éducation Nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation : _____ Échelon au 31/08/2019 : _____

Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2019/2020) _____

SITUATION FAMILIALE AU 31 AOUT 2019

Célibataire Marié(e) PACS Veuf(ve) Divorcé(e)
Vie maritale sans enfant Vie maritale avec enfant(s) Parent isolé

Coordonnées de votre conjoint(e) :

NOM : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____

Adresse (si différente de la votre) : _____

Profession : _____ **En activité : OUI NON**

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Autorité parentale conjointe
Parent isolé Mutation simultanée Mesure de carte scolaire Réintégration
CIMM Travailleur d'Outre-mer Exercice quartier urbain difficile

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année(s) de séparation au 01/09/2020 : _____

Nombre d'enfant(s) mineurs au 01/09/2020: _____

Contact élu.es CGT

CAPA des Adjoint.es Techniques Recherche Formation

Sylvie Moreau (titulaire)	sylvie.moreau0197@orange.fr	06 75 26 90 39
Nadège Jouneau (suppléante)	nadegejouneau@gmail.com	

CAPA des Secrétaires Administratifs/ves

Agnès Plessis (titulaire)	elusadmin.nantes@cgteduc.fr	06 27 36 77 51
Thierry Fourage (suppléant)		

CAPA des Adjoint.es Administratifs/ves

Patricia Berlaud (titulaire)	elusadmin.nantes@cgteduc.fr	06 47 99 61 00
Céline Moulin (suppléante)		

Suppression du barème au mouvement 2020 pour les personnels ATSS et ITRF

Les critères fixés par les Lignes de Gestion mettent en avant des priorités dites « légales » qui, combinées à la disparation du barème, relèguent complètement en arrière les possibilités de mutation pour convenance personnelle.

Priorités légales, quelles sont-elles ?

Rapprochement de conjoints	Prise en compte du handicap	Exercice en quartier urbain difficile
Prise en compte du CIMM (centre des intérêts matériels et moraux) pour les travailleurs d'Outre-Mer)		Emploi supprimé y compris dans une autre administration ou restructuration de service

Un candidat à la mutation peut cumuler plusieurs priorités légales.

Des critères subsidiaires interviennent dans un 2eme temps pour départager les ex-aequo des priorités légales : durée de séparation des conjoints, nombre d'enfants mineurs, durée de détachement, congé parental ou de disponibilité, autorité parentale sur mineurs, caractéristiques du poste occupé,...

Parmi ces critères subsidiaires, **l'ancienneté de poste, de corps, et le grade et échelon n'interviennent qu'en tout dernier lieu.**

Possibilités de recours

Tout collègue qui veut contester le barème retenu par l'administration pourra se faire défendre lors de « rencontres bilatérales » réunissant l'administration et l'organisation syndicale qu'il aura choisie parmi celles considérées comme représentatives (celles qui ont un siège au CTM ou dans le CTA de l'académie).

Les collègues ne pourront le faire **qu'après une demande écrite désignant l'organisation syndicale les représentant...** Mais, même dans ce cadre, les défenseurs syndicaux n'auront accès qu'aux informations des collègues qui les auront contactés et seules leurs situations pourront être corrigées.

Il devient par conséquent impossible de faire jouer la rupture d'équité ! **La contestation de l'affectation ne pourra ensuite se faire que par recours administratif**, c'est à dire en saisissant l'autorité compétente pour un recours gracieux ou le Tribunal administratif dont la rapidité de procédure laisse songeur... Le Ministère souhaiterait décourager les collègues de faire valoir leurs droits, il ne s'y prendrait pas autrement !

POUR RESUMER : tout collègue qui ne contacte pas une organisation syndicale et ne demande pas de suivi ne pourra même pas faire de recours auprès de l'administration.

Contactez vos élu.es de la CGT Educ'Action

Je suis déjà adhérent(e)

Je ne suis pas adhérent(e)

Je souhaite adhérer

IMPORTANT DANS VOTRE DEMARCHE DE MUTATION

- Pensez à préciser le motif de la demande, afin de pouvoir bénéficier des points en cas de demande spécifique.
- Ne pas hésiter à demander des postes même s'ils ne sont pas vacants. Ils peuvent se libérer dans le cadre du mouvement.
- Élargir les vœux mais faites attention à ne pas atterrir sur un poste non souhaité.
- Partir de postes précis et terminer sur un vœu géographique (poste précis, commune, agglomération, département,..)
- **Situation de priorité médicale ou sociale** : pensez à transmettre les dossiers à la DIPATE pour qu'elles soient examinées par un groupe de travail préalable aux CAPA et à en informer vos commissaires paritaires.

POINTS SPECIFIQUES A CERTAINS CORPS

Postes à profil : fiche spécifique, lettre de motivation ,CV.

Postes ATRF :

- postes à pourvoir par BAP sauf en EPLE où il n'y a pas de distinction entre BAP A et BAP B.
- Enseignement supérieur : postes profilés uniquement. Les postes sont mis en ligne sur le serveur AMIA

Assistants de service social : affectation par les DSDEN sur proposition du conseiller technique départemental du service social

VOEUX 6 vœux maximum	Rapprochement de conjoint	Emploi supprimé (carte scolaire ou autre ministère)	CMMM – travailleur outre-mer	Exercice en quartier difficile	Situations médicales /handicap Situation sociale grave	Nombre de priorités légales	Durée de détachement, dispo, congé parental	Anc. dans le poste	Anc. dans le corps	Anc. dans le grade	Echelon détenu

Dossier à retourner aux élu.es paritaires de la CGT Educ'Action Nantes

Maison des Syndicats CGT Educ'Action 1 Place Gare de l'Etat 44276 Nantes

Mail : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

NOTA : Joindre toutes les informations nécessaires:

- **fiche de vœux de mutation signée dans votre établissement/service**
 - **pièces justificatives (pour priorité légale, RQTH,...)**